

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours-Saint-Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2017

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Mme GUILLEMINOT Karine qui a donné procuration à M. Dominique MOMBARD
- M. ROUX Gilles qui a donné procuration à M. Gilbert PALLAIS
- Mme Caroline GUILHOT

M. Gilbert PALLAIS a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Décisions du Maire**
2. **Urbanisme**
3. **Jury Criminel 2018**
4. **Avenant de la prolongation du marché Local Boules**
5. **Tarifs communaux**
6. **Echange de terrains avec Valence Romans Habitat (Résidence du Porche II et III)**
7. **Acquisitions de terrains**
 - a) **Route de Génissieux**
 - b) **Chemin des Perrières**
8. **Constitution d'un groupe de travail « Affluents de l'Isère »**
9. **Autorisation d'ester en justice : recours Lotissement Les Prés Verts**
10. **Questions diverses**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC17-2017	30/03/2017	Concession BAZOURDY
DEC18-2017	30/03/2017	Choix Architecte AMETTE toiture SDF
DEC19-2017	04/04/2017	Prix sortie ALSH 3€ Pompiers

DEC20-2017	11/04/2017	Choix SOCOTEC Marché Salle des Fêtes
DEC21-2017	11/04/2017	Concession ROSSET
DEC22-2017	14/04/2017	Modification du montant CSPS SOCOTEC SDF
DEC23-2017	21/04/2017	DIA Vente MARCE / MAGUET CHAUVEAUD
DEC24-2017	24/04/2017	DIA Vente SCI MANOUKIAN / SCI RHM
DEC25-2017	03/05/2017	Vente REYMOND-RANCON / FILET
DEC26-2017	04/05/2017	Vente VYON FROMENTON
DEC27-2017	19/05/2017	Vente BAUDE / CG INVEST

2. Urbanisme

Dossiers en cours :

Monsieur Gilbert PALLAIS donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier Conseil Municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

(Madame Véronique TOURON JOLIVET arrive à 19h10)

3. Jury Criminel 2018

Conformément à la réglementation il est procédé au tirage au sort des électeurs à designer pour former la liste préparatoire du jury d'assises :

NOM, PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE
RONDOT Maryse	15/08/1965 à Albertville		Chemin du Mas 26540 MOURS
CAVET Michel	06/07/1954 à Aunay-sur-Odon		15Bis Rue de Chalaire Lot. Le Marronnier 26540 MOURS
GUERIN Serge	09/02/1952 à Castelsarrasin		Les Ecrins 26540 MOURS
BONNET Michel	18/08/1951 à Romans-sur-Isère		8 Rue des Mimosas 26540 MOURS
TOTH Philippe	08/05/1955 à Senlis		3 Rue des Alpes 26540 MOURS
TRUCHI Isabelle	26/09/1964 à Nice		2 Rue des Alpes Bât. Les 4 Chemins 26540 MOURS

4. Avenant de prolongation du marché kiosque bouliste

a) AVENANT n°1 au marché de construction d'un kiosque bouliste - Prolongation de délai

Monsieur MOMBARD rappelle à l'assemblée le marché signé pour les travaux de construction d'un kiosque bouliste.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été donné le 23/01/2017 pour une durée de 3.5 mois (y compris un mois de préparation). La réception, qui aurait dû avoir lieu le 09 mai, est repoussée au 22 mai pour les raisons suivantes :

- Jours d'intempéries (fortes pluies)

Après avoir pris connaissance de son rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-21,
Vu le Code des Marchés Publics,

- ✓ **ACCORTE** la prolongation de délai jointe à la présente.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux signé avec les quatre entreprises attributaires.

b) AVENANT n°2 au marché de construction d'un kiosque bouliste - Augmentation du marché

Monsieur MOMBARD rappelle à l'assemblée le marché signé pour les travaux de construction d'un kiosque bouliste.

Il indique que le projet doit être revu afin de modifier le cheminement du câblage téléphonique (pour un coût total de 20 568€ HT, soit une diminution de 2 956€ soit -13%) et électrique et de compléter le réseau d'écoulement des eaux usées (pour un coût de 620,00€ HT soit une augmentation de 7%).

Par conséquent, il propose de passer un second avenant au marché de travaux avec l'entreprise SAG VIGILEC, titulaire du lot n°2, et l'entreprise DUCHAMP Electricité, titulaire du lot n°4.

Après avoir pris connaissance de son rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-21,
Vu le Code des Marchés Publics,

- ✓ **APPROUVE** la passation d'un avenant n°2 au marché de travaux de la construction d'un kiosque bouliste, pour les raisons énumérées ci-dessus ; qui porte le montant du marché initial, pour l'entreprise SAS VIGILEC à la somme de 20 568€ HT, et pour l'entreprise DUCHAMP Electricité à la somme de 9 083€ HT.
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont suffisants au budget de l'exercice.

5. Tarifs communaux

• CLSH / CANTINE

Monsieur le Maire expose que les coûts des services cantine et ALSH sont en hausse, comme les années précédentes, il propose donc de réviser les tarifs.

Il propose également de modifier les seuils de calcul du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité à compter du 01/08/2017 :

- De définir les seuils de calcul du quotient familial de la manière suivante pour les services périscolaires :

Montant du quotient familial mensuel	Taux de remise
--------------------------------------	----------------

A- QFm > 1 219	0%
B- 1 219 > QFm > 891	8%
C- 891 > QFm > 490	16%
D- 490 > QFm	23%

- De pratiquer une hausse des tarifs de ces mêmes services et de les fixer de la manière suivante :

Codification Du tarif	Ressources Année N-1	Tarifs appliqués année N						
		Cantine	Garde périscolaire			Ateliers Rythmes Scolaires	Goûter périscolaire, mercredi et petites vacances	Garde mercredi et petites vacances
			de 7h30 à 8h30	De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30			
A	QFm > 1219 €	3.98	0.78	0.78	0.78	0.78	0.74	1.38
B	1219 QFm > 891 €	3.66	0.72	0.72	0.72	0.72	0.68	1.27
C	891 QFm > 490 €	3.34	0.66	0.66	0.66	0.66	0.62	1.16
D	490 > QFm	3.06	0.60	0.60	0.60	0.60	0.57	1.06

✓ **DIT** que ces modifications sont applicables à compter du 1er Aout 2017 ;

Monsieur BONHOURE demande si l'on connaît l'évolution des charges du service. Dominique MOMBARD répond que 2 personnes sont sous contrat CAE et que ceux-ci arrivent à leur terme. La pérennisation des 2 postes induit une augmentation à court terme. Dominique MOMBARD propose en effet de pérenniser le poste de Madame SANDON et Madame ROUX qui ont démontré de réelles aptitudes à leur poste respectif et indique qu'elles ont donné entière satisfaction.

Alain VALLET précise que le déficit est d'environ 120 000€/an pour le service cantine/CLSH.

Séverine BARNERON fait remarquer que les même repas sont servis dans des établissements privés mais que le prix payé par les familles y est beaucoup plus important.

Les quotients sont également revalorisés de +2% environ.

- **SALLE DES FETES, CLUB HOUSE et MATERIELS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** d'accorder chaque année à chacune des associations Loi 1901 dont le siège est à Mours-Saint-Eusèbe, une location à titre gratuit pour l'organisation d'une manifestation lucrative.
- ✓ **DIT** que de nouveaux tarifs sont établis pour la location du foyer socio culturel, du club house et du matériel à compter du 01/08/2017

TARIFS DES LOCATIONS DU FOYER SOCIO CULTUREL

	USAGE	DUREE	CHAUFFAGE	EXTERIEURS	MOURSOIS	ASSOCIATION MOURSOISE
				au 01/08/2014 en €	au 01/08/2014 en €	au 01/01/2014 en €
Grande salle et hall	A	1jour	sans	408	153	82
			avec	459	194	102
Bar expo+ hall	A	1jour	sans	133	51	0
			avec	153	71	0
Grande salle, hall et bar	A	1jour	sans	459	204	92
			avec	510	255	112
Salle Est ou salle Ouest	B	1jour	sans	122	82	
			avec	153	112	
Salle est + salle ouest	B	1jour	sans	184	102	
			avec	224	153	
Bar-expo seul		1jour	sans	80	45	
pour exposition	C		avec	95	60	
Club House – les Guinches	A	1/2 jour	sans	184	102	
			avec			
		1jour	sans	296	153	
			avec			
Caution				360	360	360
USAGE A : sport - repas - soirée dansante						
USAGE B : réunions - expositions						

Pour les locations du samedi, les clés doivent impérativement être restituées le lendemain avant 9h00 dans la boîte aux lettres, sans quoi un 2^{ème} jour sera systématiquement facturé.

TARIFS DU MATERIEL

Table (à l'unité)	3.10 euros
Chaise (à l'unité)	0.51 euros
Bancs (à l'unité)	1.53 euros

6. Echange de terrains avec Valence Romans Habitat (Résidence du Porche II et III)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la décision du Conseil Municipal de faire l'acquisition du tènement immobilier appartenant à Mme DURET Christine - Rue du Pré Fleuri.

Comme prévu cette maison a été démolie pour aménager le carrefour entre la rue du Pré Fleuri et la Grande Rue et le terrain restant a été cédé pour permettre la construction par un office de logements sociaux : « Le Porche 3 ».

Pour faciliter cet aménagement il est nécessaire de prévoir un accès au parking qui sera situé derrière le futur bâtiment. Pour ce faire, après concertation avec Valence Romans Habitat (ex HPR) propriétaire des terrains adjacents, il faut que la commune dispose de la pleine propriété de l'ensemble des espaces situés entre les trois résidences du Porche (1, 2 et 3).

Monsieur le maire donne connaissance du projet de bornage, de la délibération de VRH, et demande aux membres présents de donner leur accord sur le projet d'échange de terrains.

Vu le Document d'Arpentage,

Vu l'estimation des services des domaines qui fixe à 10 € HT le prix du m²,

Considérant l'intérêt que représente cet échange pour la commune du fait du projet d'aménagement de la Résidence du Porche III,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** de procéder aux échanges de terrains suivants (sis rue du Pré Fleuri)

Parcelles cédées par VRH à la commune de MOURS ST EUSEBE :

Section	Numéro	Superficie
AH	508	53 m ²
AH	510	54 m ²
AH	511	235 m ²

Parcelles cédées par la commune de MOURS ST EUSEBE à VRH :

Section	Numéro	Superficie
AH	505	2m ²
AH	500	4m ²

- ✓ **DIT** que cet échange est fait à l'euro symbolique, et que les frais d'actes sont à la charge de la commune de Mours St Eusèbe
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour officialiser cette transaction, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice.

7. Acquisition de terrains

a. Route de Génissieux

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'aménagement d'un cheminement doux le long de la Rue de Génissieux, et la nécessité de faire l'acquisition des terrains.

Il demande aux membres présents de se prononcer sur le projet d'acquisition à l'amiable de ces propriétés.

Considérant l'intérêt que représente cette acquisition pour la commune du fait du projet d'aménagement d'un cheminement doux le long de la Rue de Génissieux, afin de préserver la sécurité des piétons et des véhicules aux abords de cette voie départementale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de se porter acquéreur des propriétés suivantes :

Propriétaire(s)	Références cadastrales	Superficie à acquérir
CHARRET Benjamin et POMMET Aurélie	AC 124	17 m ²
ARCIS Gilbert et Blandine	AC 246	60 m ²
GELAS Marcel et Denyse	AC 296	17 m ²
VIGNON Serge et Françoise	AC 360	48 m ²
VIGNON Serge et Françoise	AC 361	83 m ²
VIGNON Serge et Françoise	AC 400	43 m ²
GELAS Marcel et Denyse	AC 470	48 m ²
M. GERIN	AC 508	83 m ²

A l'euro symbolique.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'achat ainsi que tout document relatif à cette transaction immobilière.
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette acquisition (frais d'actes et frais de bornage) sont pris en charge par la commune et sont prévus au budget de l'exercice.

b. Chemin des Perrières

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'aménagement du Chemin des Perrières, et la nécessité de faire l'acquisition des terrains.

Il demande aux membres présents de se prononcer sur le projet d'acquisition à l'amiable de ces propriétés

Considérant l'intérêt que représente cette acquisition pour la commune du fait du projet d'aménagement du Chemin des Perrières afin de préserver la sécurité des piétons et des véhicules sur cette voie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de se porter acquéreur des propriétés suivantes :

Propriétaire(s)	Références cadastrales	Superficie à acquérir
AZZOPARDI Pascal et Catherine	AB 726	74 m ²
DROGUE Jean-Christophe et GONCALVES Sylvia	AB 727	120 m ²
PORTIER Nicolas et Delphine	AB 728	77m ²
RIBEIRO Frédéric et BARNARD Valérie	AB 729	14m ²

A l'euro symbolique.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'achat ainsi que tout document relatif à cette transaction immobilière.
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette acquisition (frais d'actes et frais de bornage) sont pris en charge par la commune et sont prévus au budget de l'exercice.

8. Constitution d'un groupe de travail « Affluents de l'Isère »

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Alain VALLET comme représentant de la commune du groupe de travail « Affluents de l'Isère » de l'agglomération.

9. Autorisation d'ester en justice : recours Lotissement Les Prés Verts

Le Maire donne connaissance aux membres présents de l'assignation au Tribunal Administratif de Grenoble, qui lui a été faite le 23 mai 2017. Il explique aux membres présents qu'il s'agit d'une nouvelle requête contre l'intégration dans le domaine public du parking du lotissement « Les Prés Verts » et que celle-ci tend à faire annuler la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2010 (au motif que celle-ci n'aurait pas été notifiée aux colotis) et à faire annuler la décision du Maire en date du 12 avril 2017 rejetant la demande de recours gracieux des colotis.

Il rappelle que plusieurs recours gracieux et contentieux ont déjà été formulés pour le même objet et que ceux-ci avaient reçu une réponse défavorable tant de la commune que du Tribunal de Grande Instance de Valence.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire pour ester en justice et pour saisir un avocat afin de défendre les intérêts de la commune dans cette nouvelle affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose aux colotis du lotissement « Les Prés Verts », auprès du Tribunal Administratif de Grenoble,
- **DESIGNE** Maître FIAT avocate à Grenoble pour représenter la commune dans cette affaire,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice.

10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de modifier de la façon suivante les budgets votés :

o **Décision modificative 4 du Budget Principal**

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution De crédits	Augmentation De crédits	Diminution De crédits	Augmentation De crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226 : taxe d'aménagement	0,00€	1 100,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D10 : Dotation, fonds divers et réserves	0,00€	1 100,00€	0,00€	0,00€
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	100,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D23 : Immobilisation en cours	1 100,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	1 100,00€	1 100,00€	0,00€	0,00€
Total Général		0,00€		0,00€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré vote ces mouvements de crédits à l'unanimité

o **Décision modificative 5 du Budget Principal**

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution De crédits	Augmentation De crédits	Diminution De crédits	Augmentation De crédits
FONCTIONNEMENT				

R-6419 : Remboursement sur rémunération personnel	0,00€	0,00€	0,00€	8 900,00€
TOTAL R013 : Atténuations de charges	0,00€	0,00€	0,00€	8 900,00€
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00€	8 900,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles	0,00€	8 900,00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	8 900,00€	0,00€	8 900,00€
Total Général		8 900,00€		8 900,00€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré vote ces mouvements de crédits à l'unanimité

o **Informations diverses du Maire**

Travaux de la Salle des Fêtes : le marché public a été lancé et les plis ont été ouverts. Les entreprises retenues sont :

- RENOV' TRAITE
- BPH
- POIPY
- THOMASSET

Le budget est plus important que prévu (195 000€ HT + 17 000€ de maîtrise d'œuvre). Cela s'explique par l'obligation de mise aux normes sécurité incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les travaux commencent le 26 juin prochain et devront être terminés fin août 2017.

o **Recensement de la population en 2018**

Il faut nommer un coordinateur (réfèrent auprès des services de l'Etat, suivi des agents recenseurs). Alain VALLET se porte volontaire (Gilles ROUX et Valérie GUICHARD s'associeront à lui).

o **Voirie RD538 (du haut du village - Place de la Patache, à Peyrins)**

Le Département va entreprendre des travaux de réfection de voirie. Des tuyaux en fonte grise sur le réseau d'eau risquent de devoir être changés.

o **Travaux de voirie et de réseaux (La Pergola / Nos Foyers / Devienne)**

Le dossier est lancé. (L'Agglo est contactée pour la gestion des réseaux dont ils ont la charge). Les travaux devraient être entrepris au dernier trimestre 2017.

o **Inauguration piste BMX**

Celle-ci a eu lieu. Tout s'est bien déroulé.

o **Local Bouliste**

La remise des clés est prévue dans le courant du mois de juin 2017.

o **Comité Départemental Olympique et Sportif**

Le rendez-vous a eu lieu pour le trophée de la Commune la plus sportive de la Drôme. Mours-Saint-Eusèbe est dans les 3 finalistes avec Die et Hauterives.

o **Finale de la Coupe de France de BMX**

Celle-ci se déroulera ce week-end.

o **Commémorations**

Le Samedi **27 mai** aura lieu la commémoration de la Journée de la Résistance.

- David GOMEZ rappelle la soirée Karaoké organisée par les CM2 le **09 juin** prochain. (Lionel BELLANGER assure l'animation musicale).
- Josiane ROUX signale un problème sur un regard d'eau face aux serres sur le CD52 a Rue du Royans.
- Charline BOURGEON signale un trou dans la chaussée devant chez DUMAS – Le Grand Chemin.
- Dominique MOMBARD rappelle l'anniversaire de l'USM le **09 septembre** prochain.
- Stéphane LARRA signale la livraison des 2 nouveaux radars qui seront installés Rue de Chalaire et Route des Chambarands. Celui qui était devant le Groupe Scolaire sera de nouveau installé dans ce secteur.
- Yves MACHON indique :
 - Le conseil d'école primaire = **09 juin**
 - Le conseil d'école maternelle = **20 juin**La remise des dictionnaires se déroulera le **23 juin 2017 à 18h30**.
- Gilbert PALLAIS précise que la Commission d'Urbanisme travaille toujours sur le Plan Local d'Urbanisme avec le BEAUR. Il indique également que **le 22 juin 2017** se tiendra une réunion publique pour la présentation du projet de modification du PLU et la présentation du PLH (projet aggro).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURS Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON Charline
DESSEMON D Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline	GUILLEMIN OT Karine
JABOULEY Aurélié	JOLIVET Véronique	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert

ROUX Gilles	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	
------------------------	-------------------------	------------------------	--------------------------	-------------------------	--